

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-030-2021-10

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2021-10-13-00006 - arrêté portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

IDF-2021-10-13-00006

arrêté portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly



Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris Secrétariat général aux politiques publiques Direction des affaires juridiques

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles, R224-3 et R224-4-2, D.224-2 et D224-4;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2007-617 du 26 avril 2007 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de l'Etat et d'Aéroports de Paris ;

Vu le décret n° 2012-468 du 10 avril 2012 relatif à la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly;

Vu le décret n°2017-1296 du 22 août 2017 relatif aux commissions consultatives économiques des aérodromes de Paris Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 portant nomination des membres de la commission consultative économique unique pour les aérodromes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, modifié par l'arrêté n°IDF-2020-12-14-003 du 14 décembre 2020 et n° IDF-2021-06-17-00007 du 17 juin 2021;

Vu le courriel de la direction générale de l'aviation civile en date du 23 septembre 2021 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Le point 1 de l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 modifié est remplacé par un nouveau point 1 ainsi rédigé :

- « 1. En qualité de représentants d'Aéroports de Paris :
- M. Mathieu DAUBERT, Directeur Client :
- Mme Christelle JACQUEMET, Directrice des finances, de la gestion et de la stratégie;
- M. Philippe PASCAL, Directeur général adjoint, en charge des finances, de la stratégie et de l'administration
- M. Marc HOUALLA, Directeur général adjoint, directeur de l'aéroport de Paris CDG;
- M. Régis LACOTE, Directeur de l'aéroport de Paris-Orly;
- M. Thierry DE SEVERAC, Directeur de l'ingénierie et aménagement ;
- M. Franck LE GALL, Directeur des opérations aéroportuaires ;
- M. Camilo PEREZ PEREZ, Responsable trafic, capacités aéroportuaires et régulation économique. »

Article 2: Le point 3 de l'article 2 de l'arrêté n°IDF-2020-08-12-001 du 12 août 2020 modifié est remplacé par un nouveau point 3 ainsi rédigé :

- « 3. En qualité de représentants des transporteurs aériens :
- Air France : M. Alexandre BACLET, Directeur général adjoint Economie-Finances ;
- FedEx Express Europe : M. Daniel MEYSMANS, Conseiller principal en charge du développement aéroportuaire ;
- easyJet Airline Company Limited: Mme. Agi SMITH, Senior Manager Airport Development & Procurement;
- Vueling Airlines S.A.: Mme. Charlotte DUMESNIL, Directeur général France. »

Article 3: L'arrêté n°IDF-2021-10-12-005 du 12 octobre 2021 est abrogé.

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris 5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 |

Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Article 4: Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Ile-de-France) accessible sur le site Internet de la prefecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au Directeur Général de l'Aviation Civile, ainsi qu'à Madame la ministre de la transition écologique, et Monsieur le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports.

Fait à Paris, le 13 octobre 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME